

Réorganisation, Rupture conventionnelle collective & PSE

Des Avocats experts du CSE vous accompagnent tout au long de la procédure

Notre expérience de plus de 20 années dans le conseil, la formation et la défense des salariés et plus spécifiquement des représentants du personnel, vous assure un accompagnement expert pour vous aider à vérifier le respect du cadre légal et réglementaire de la réorganisation ou restructuration de votre entreprise et être force de proposition afin de limiter l'impact social des décisions de votre entreprise.

Nous intervenons comme expert juridique libre auprès des CSE et/ou en soutien de l'expert-comptable que vous avez désigné.

Rappel des obligations de votre entreprise :

- Votre Direction doit exposer clairement et précisément tout projet important de réorganisation aux membres du CSE et/ou aux DS, et tout au long de la procédure ;
- En matière de PSE, la loi est plus précise encore concernant les obligations de l'employeur puisqu'il doit présenter plusieurs Livres (I, II et IV) au CSE afin d'exposer de manière détaillée les raisons de la restructuration, les conséquences sur l'emploi, et les mesures d'accompagnement ;
- Les obligations de l'employeur contenues dans le code du travail pour la mise en place d'un PSE et d'une rupture conventionnelle collective (RCC) sont contrôlées par la DREETS.

Notre rôle :

Garantir que la réorganisation, le projet important/nouvelles technologies, le PSE, et la RCC respectent les obligations légales. Nous vérifions notamment :

- La réalité du motif économique et la légalité de la procédure d'information/consultation ;
- Les critères de sélection des salariés concernés et le contenu suffisant ou pas au regard des moyens de l'entreprise ou du Groupe des mesures d'accompagnement ;
- La pertinence du projet de réorganisation : est-il conçu à long terme ou s'agit-il d'une solution de court terme ?

Nous vous accompagnons également dans les négociations et auprès de la DREETS.

Nous contacter :

☎ 02 32 40 48 01

@ contact@avocatsvma.fr

Présent à Paris et en Normandie

54 bis rue de Clichy 75009 PARIS

13 bis rue au coq 27401 LOUVIERS

(adresse de correspondance)

AVOCATSVMA.FR
CONSEILLER-DÉFENDRE-FORMER